



Union Sportive de l'Enseignement
du Premier degré
167, bd de la Villette 75010 PARIS
Tel : 01.53.38.85.18
Mail : contact@usep75.fr



Direction de la Jeunesse et Sports
Bureau des Ecoles du Sport
25, Boulevard Bourdon 75004 PARIS
Tel : 01 42 76 28 30
Mail : DJS-MDS@paris.fr

mis à jour le mardi 4 mars 2025

HANDBALL

1/8^{ème} de finales

POUSSINS EXCELLENCE

TROPHEE BERNARD ANDURAND

(PUPILLES EXCELLENCE)

I. DATES DES RENCONTRES

Mercredi 12 mars 2025
8^{ème} de finale,

Les PO Honneur et PU Honneur ont été intégrés avec les PO Excellence et les PU Excellence en raison du très faible nombre d'équipes.

II. COMPOSITION DES EQUIPES – "TRES IMPORTANT"

Toutes les rencontres Poussins et Pupilles

Equipes de 7 joueurs dont 1 gardien de but + 5 remplaçants

III. TERRAINS

Sur terrain de handball

IV. REGLES

Vous trouverez le règlement handball USEP sur notre site : <https://usep75.fr/mercredi/hand-ball>

RAPPEL : PROTECTION DU PORTEUR DU BALLON

La défense doit se faire en face à face.

Toute défense par l'arrière du joueur porteur du ballon entraîne un coup franc. Si le joueur porteur du ballon est en situation de tir (bras armé) cette faute entraîne un jet de 6 m.

Toute action sur le bras du porteur du ballon en position de tir entraîne un jet de 6 m.

Toute action de jeu dangereux est sanctionnée d'une suspension de 1 minute pour le joueur fautif. Cette sanction peut être cumulée avec un jet de 6 m.

V. CATEGORIES D'AGE ET DUREE DES RENCONTRES

POUSSINS	2015 - 2016	Match 2 X 12 min	Tournoi 1 X 12 min
PUPILLES	2013 – 2014 - 2015	2 X 15 min	1 X 15 min

Les enfants nés en 2015 peuvent joués soit en POUSSINS soit en PUPILLES.

Pour cela il conviendra d'entourer, sur la licence de l'enfant, la catégorie choisie (PO ou PU) et de rayer celle qui n'est pas retenue pour lui.

Les organisateurs des rencontres pourront néanmoins adapter les temps de jeu aux situations particulières rencontrées.

VI. BALLONS

Ils doivent être adaptés à la taille des enfants.

PO et PU : T 0

VII FEUILLES DE MATCHES (obligatoire)

**ETABLIR UNE FEUILLE PAR RENCONTRE, EN UTILISANT LES FEUILLES DE MATCHES.
LES REMPLIR SOIGNEUSEMENT ET COMPLETEMENT EN INDIQUANT :**

- Nom, prénom, numéro de licence des joueurs et des animateurs
- Catégorie : PO, PU
- **Poules : 1, 2, 3, etc ... Très important**
- Indiquez lisiblement le résultat.

**LA COMMISSION SPORTIVE N'HOMOLOGUERA QUE LES FEUILLES SOIGNEUSEMENT ET
COMPLETEMENT REMPLIES.**

Si une association constate une anomalie (licences, photographies, ...), elle **doit porter une réclamation** au dos de la feuille de rencontre pour que la commission soit saisie du litige et statue.

Chaque équipes a la charge de communiquer obligatoirement les résultats. L'équipe vainqueur a la charge d'expédier la feuille de match. En cas de match nul, c'est l'équipe responsable de terrain qui aura la charge de l'expédition de la feuille de match.

Pour communiquer les résultats le plus vite possible utiliser le lien sur le site :

<https://usep75.fr/mercredi/envoyer-les-resultats>

Ou par mail : resultats@usep75.fr

(ce qui ne vous dédouane pas de l'envoi de la feuille de match)

Par courrier USEP Paris 167, bd de la Villette 75010 PARIS

Chaque responsable d'association veillera à ce que ses animateurs soient informés de ces dispositions.

VIII. LICENCES

Les rencontres organisées par l'USEP ne sont ouvertes qu'aux enfants dûment licenciés à l'USEP encadrés par des animateurs dûment licenciés à l'USEP. Cette règle est la règle minimale exigée par toute fédération sportive. Les licences, preuve d'appartenance à notre fédération sportive, garantissent l'assurance de leurs titulaires en cas d'incident et d'accident lors des déplacements et des compétitions. Elles sont en outre la principale ressource de l'USEP Paris et lui permettent de remplir matériellement sa mission. Leur présentation et leur description sur les feuilles de matches seront donc obligatoires dès la première rencontre.

Dès qu'il n'y aura plus de licences en attente d'enregistrement, licences "déposées", les délégués en avertiront toutes les associations.

A PARTIR DE CETTE DATE, ET SUITE AUX DECISIONS PRISES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2001, LA PRESENTATION DE LA LICENCE REVETUE D'UNE PHOTOGRAPHIE DE SON TITULAIRE SERA OBLIGATOIRE AVANT CHAQUE RENCONTRE. IL SERAIT BON POUR UNE BONNE EDUCATION A LA VIE ASSOCIATIVE, QUE LA VERIFICATION DES LICENCES SOIT EFFECTUEE PAR LES ENFANTS EUX-MEMES.

Afin de s'assurer de la stricte application de cette règle fédérale élémentaire, la commission de football a décidé de procéder à des vérifications systématiques des feuilles de matches en comparant celles-ci au listing informatisé des adhérents.

En cas d'"anomalies", elle a décidé d'appliquer les sanctions suivantes :

1^{ère} : match perdu, 0 point marqué

2^{ème} : non participation à la phase finale

3^{ème} : exclusion du championnat

CES MESURES SERONT APPLIQUEES STRICTEMENT.

Seuls les enfants scolarisés dans une école et licenciés à l'USEP Paris peuvent participer aux rencontres USEP.

Les enfants nés en 2013 (d'âge de 6^{ème}) mais scolarisés dans une école peuvent être licenciés à l'USEP Paris si un certificat de scolarité signé du Directeur de l'école accompagne la demande.

Ces certificats sont conservés à l'USEP et serviront en cas de litige.

IX. LITIGE :

En cas de litige (non présentation des licences, joueur sans licence présent sur le terrain, faute technique d'arbitrage, ou tout autre cas), il conviendra de le porter **PAR ECRIT AU DOS DE LA FEUILLE DE MATCH**. Seule la feuille de match dûment remplie entraînera une décision de la commission.

X. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

TRES IMPORTANT : les responsables signeront les cartons d'utilisation des installations déposés au bureau d'accueil des stades. Pensez-y. Si vous ne signez pas les bordereaux d'occupation les installations vous seront retirées l'année suivante.

XI. FORMULE SPORTIVE

Au sein d'un tournoi

Classement aux points :	match gagné	3 points
	match nul	2 points
	match perdu	1 point

XII. ARBITRAGE

Suites aux décisions prises par la Commission Jeunes Officiels 2024/2025, chaque match des phases finales doit être arbitré par des Jeunes Officiels formés, et reconnus par l'USEP.

Une équipe ne présentant pas de Jeunes Officiels pourra jouer mais sera déclarée perdante.

En plus d'arbitre de terrain, les Jeunes officiels peuvent assurer les rôles suivants :

- Accueil des équipes
- Remplissage de la feuille de match
- Chronomètre
- Table de marque
- Juges de lignes/touches

N'hésitez pas à nous signaler tout dysfonctionnement. A ce propos vous pouvez utiliser la case commentaire dans l'envoi des résultats :

XIII. QUALIFICATIONS

Poussins Excellence : 19 équipes

- **5 tournois de 3 et 2 matchs**
 - **Les deux premiers de chaque tournoi et les vainqueurs de chaque match**
- Soient 12 équipes sont qualifiées pour les quarts de finale le mercredi 20 mars 2024***

Les équipes classées troisième dans les tournois et les équipes ayant perdu leur match sont qualifiées pour le Challenge Anicet Sanesteban (circulaire spéciale à venir).

Pupilles Excellence : 23 équipes

- **7 tournois de 3 et 1 match**
 - **Les deux premiers de chaque tournoi et le vainqueur du match**
- Soient 15 équipes sont qualifiées pour les quarts de finale le mercredi 20 mars 2024***

Les équipes classées troisième dans les tournois sont qualifiées pour le Challenge Anicet Sanesteban (circulaire spéciale à venir).

Les classements seront consultables et téléchargeables sur www.usep75.fr

XIV. ÉGALITÉ

Pour éviter tout problème nous vous demandons en cas d'égalité de suivre la procédure suivante :

* En cas d'égalité entre 2 équipes à la fin d'un match simple :

- Tirs au but à 6m (5 tirs)
- en cas d'égalité (Tirs au but en mort subite)

* En cas d'égalité entre 2 et n équipes à la fin d'un tournoi :

- 1°) Prendre en compte le résultat du match particulier
- 2°) Tenir compte du goal average général
- 3°) Tenir compte de la meilleure attaque
- 4°) en cas de nouvelle égalité : tir au but (mort subite)

HANDBALL - LES HUITIÈMES DE FINALES

MERCREDI 12 MARS 2025

Gymnase VALEYRE 24, rue de Rochechouart 75009 – Métro : CADET
Responsable de la rencontre : MILTON

Tournoi 1 : MILTON PO1 – VILLETTE PO1 – JEANNE D'ARC PO1

Tournoi 2 : MILTON PU1 – VILLETTE PU1 – JEANNE D'ARC PU1

Gymnase CHARCOT 80, rue de Chevaleret 75013 – Métro : BIBLIOTHEQUE FRANCOIS MITTERAND
Responsable de la rencontre : JEANNE D'ARC

Tournoi 3 : JEANNE D'ARC PO2 – ST SEBASTIEN PO2 – LAMORICIERE PO1

Tournoi 4 : JEANNE D'ARC PU2 – ST SEBASTIEN PU2 – LAMORICIERE PU1

Gymnase LEO LAGRANGE 68, Boulevard Poniatowski 75012 – Métro : PORTE DE CHARENTON
Responsable de la rencontre : TURENNE

Tournoi 5 : TURENNE PU1 – TURENNE PU2 – JULIEN LACROIX PU1

Gymnase MARYSE HILSZ 34, rue de Maryse Hilsz 75020 – Métro : PORTE DE MONTREUIL
Responsable de la rencontre : RIBLETTE

Match 6 : RIBLETTE PU1 – AQUEDUC PU1

Gymnase LE VAU 36, rue le Vau 75020 – Métro : PORTE DE BAGNOLET / Tram : Séverine
Responsable de la rencontre : LE VAU

Tournoi 7 : LE VAU PO1 – BELZUNCE PO1 – ALOUETTES PO1

Tournoi 8 : LE VAU PU1 – BELZUNCE PU1 – ALOUETTES PU1

Gymnase PYRENEES 296, rue des Pyrénées 75020 – Métro : Jourdain
Responsable de la rencontre : LESSEPS

Tournoi 9 : LESSEPS PO1 – LESSEPS PO2 – BELZUNCE PO2

Match 10 : LESSEPS PO3 – LESSEPS PO5

Gymnase COUR DES LIONS 9/11, rue Alfonse Baudin 75011 – Métro : Richard Lenoir ou St Sébastien
Froissard
Responsable de la rencontre : ST SEBASTIEN

Tournoi 11 : ST SEBASTIEN PO1 – REUILLY PO1 – LESSEPS PO4

Tournoi 12 : ST SEBASTIEN PU1 – REUILLY PU1 – EUGENE REISZ PU1

Gymnase DUPLEIX 28, rue Edgar Faure 75015 – Métro : Dupleix
Responsable de la rencontre : DUPLEIX

Match 13 : DUPLEIX PO1 – EPINETTES PO1

Tournoi 14 : EPINETTES PU1 – ST CHARLES PU1 – ST CHARLES PU2

Gymnase BIANCOTTO 6, avenue de la Pte de Clichy 75017 Métro : Pte de Clichy
Responsable de la rencontre : LEMERCIER

Tournoi 15 : LEMERCIER PU1 – LE VAU PU2 – LASALLE PU1

Bonnes rencontres usépiennes à tous !